Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261009-DDEHU_B26_10_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 octobre de l'An Deux Mille Vingt-six à 9h, le Bureau communautaire légalement convoqué le 2 octobre 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de la Présidente, Jocelyne POITEVIN

Votants : 9
Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Ludovic QUELENNEC, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, André GUILLEMOT, Sébastien THOMAS.
Pouvoirs : Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à André GUILLEMOT

Excusé : Henri SAVINA

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBERATION N° DDEHU-B-26-10-01

OBJET : PORT DU ROSMEUR - ELABORATION D'UN PLAN GUIDE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DAG 26-04B-02 en date du 30 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° DDEHU_25_09_01 du 25 septembre 2025 approuvant l'élaboration d'une étude « plan-guide » du port du Rosmeur ;

Vu la délibération n° DDEHU_26_02B_07 du 19 février 2026 approuvant les termes de la convention financière avec le Syndicat Mixte des Ports de Pêche Plaisance de Cornouaille (SMPPPC) pour l'élaboration du « plan-guide » du port du Rosmeur ;

Vu la convention de partenariat intervenue avec le SMPPPC le 2 mars 2026 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code des marchés publics ;

Par délibération n°DDEHU-25-09-01du 25 septembre 2025, le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité la réalisation d'un plan guide sur le port du Rosmeur. Cette étude, composée d'une phase diagnostic et d'une phase plan guide, a pour objectif de disposer d'une vision d'ensemble des dynamiques économiques de l'espace portuaire pour accueillir des entreprises de la filière halieutique, des activités émergentes en rapport avec l'activité maritime et plus généralement de l'économie bleue.

L'étude est co-pilotée et co-financée par Douarnenez Communauté et le SMPPPC, ce qui a fait l'objet de la signature d'une convention financière le 2 mars 2026. Dans un souci de simplification administrative, Douarnenez Communauté est en charge de la consultation et de l'exécution de la commande publique.

Une consultation a donc été lancée en mai 2026.

Considérant l'analyse des offres présentée aux membres du Bureau :

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20261009-DDEHU_B26_10_01-DE

1) Objet du marché

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles.

2) Critère de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
Valeur prix – **40 %**	Proposition financière en corrélation avec les ambitions du candidat et les attentes du commanditaire
Valeur **technique – 50 %**	
Qualité du groupement – 40 %	Compétences nécessaires au sein du groupement pour répondre à l'ensemble des attentes de l''étude
Compréhension des enjeux – 10 %	Compréhension des enjeux liés au fonctionnement d'un espace portuaire, des filières économiques particulières et des aménagements répondant aux besoins des acteurs portuaires ainsi que sur l'interface ville-port
Méthodologie – 50 %	Méthodologie organisée, claire et traitant l'ensemble des enjeux présents dans un plan guide portuaire
Planning – 10 %	Durée de l'étude en corrélation avec les ambitions du candidat et les attentes du commanditaire

Au regard du classement final, il est proposé de retenir l'offre proposée par le groupement représenté par le mandataire COHUE pour un montant de 63 000 € TTC.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** le marché n°2026HM01 – « Mission d'étude stratégique d'aménagement et de développement d'une zone portuaire - Réalisation d'un plan guide sur le port du Rosmeur et l'interface ville-port à Douarnenez », à l'entreprise COHUE pour un montant de 63 000 € TTC,
- **AUTORISER** Mme la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'ensemble des partenaires concernés par le Projet,
- **AUTORISER** la Présidente à signer le marché à intervenir, étant entendu que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 9 octobre 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

La secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC





